

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 490

présenté par
M. Carré-----
ARTICLE 38

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'assimilation à un bailleur social de « l'association Foncière » nourrit une ambiguïté quant à ses obligations.